

## MONÉTAIRE

# AVENIR MONÉTAIRE

Bénéficiez d'une gestion intégrant des critères ESG cherchant à obtenir un rendement légèrement supérieur à celui du marché monétaire

## Une gestion cherchant à obtenir un rendement légèrement supérieur à celui de l'ESTR Capitalisé<sup>(1)</sup>

Avenir Monétaire est un compartiment du FCPE Avenir. Il a pour objectif d'offrir **un rendement légèrement supérieur à celui de l'ESTR Capitalisé<sup>(1)</sup> sur une durée de placement recommandée d'au moins 3 mois<sup>(2)</sup>**, après déduction des frais de gestion réels.

En période de rendement négatifs sur le marché monétaire, le rendement du compartiment peut être affecté négativement. Par ailleurs, après prise en compte des frais courants, la performance du compartiment pourra être inférieure à celle de l'ESTR Capitalisé. Ce compartiment investira à hauteur de 90% minimum de son actif net (hors liquidité) dans des OPCVM<sup>(3)</sup> et/ou FIA<sup>(4)</sup> liés à des thèmes d'investissement durable et appliquant eux-mêmes une sélection des valeurs en portefeuille qui combinent des critères d'analyse financière et extra-financière intégrant la prise en compte des critères ESG (Environnemental, Social, Gouvernance). Ces fonds auront le label ISR ou respecteront les contraintes applicables aux fonds ISR au sens de l'approche 1 de la position-recommandation AMF 2020-03.

## Des sources de performance variées dans un cadre de contrôle des risques maîtrisé

L'équipe de gestion monétaire de Natixis Investment Managers International s'appuie sur le scénario central établi par le comité macroéconomique et le comité monétaire de Natixis Investment Managers International. En fonction des anticipations des politiques monétaires des banques centrales et des mouvements attendus de la courbe des taux, l'équipe de gestion décide de **l'allocation adéquate entre titres à taux fixe et titres à taux variable** (voir focus ci-contre).

En outre, au sein du département des risques, un département dédié au risque crédit veille en permanence à ce que les conditions d'éligibilité des titres admis dans l'univers d'investissement soient respectées.

### 1. Allocation taux fixe / taux variable

- Scénario macroéconomique
- Anticipation des politiques monétaires des Banques Centrales

### Construction du portefeuille

- Univers d'investissement
- Recherche financière
- Éligibilité émetteurs et contreparties

Contrôle  
quotidien des  
risques

### 2. Sélection des émetteurs

## LES POINTS CLÉS

- Une gestion cherchant à obtenir un rendement légèrement supérieur à celui de l'ESTR Capitalisé
- Une sélection rigoureuse des titres en portefeuille
- Une diversification des sources de performance
- Une gestion intégrant la prise de compte de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance)

## FOCUS

L'équipe de gestion monétaire détermine l'allocation taux fixe / taux variable au sein du portefeuille des fonds sous-jacents en tenant compte des anticipations des mouvements de la courbe des taux.

Lorsque l'équipe de gestion anticipe une baisse des taux directs plus forte que le consensus de marché, elle augmente l'exposition du portefeuille à des titres rémunérés à taux fixe. En effet une baisse des taux a pour effet d'accroître la valorisation des titres précédemment émis à un taux fixe plus élevé.

Inversement, si elle anticipe une hausse des taux, elle augmente l'exposition du portefeuille à des titres à taux variable.

**Dans certaines configurations de marché, l'allocation taux fixe / taux variable peut ainsi permettre de dégager une performance supplémentaire par rapport à une stratégie entièrement indexée sur l'ESTR.**

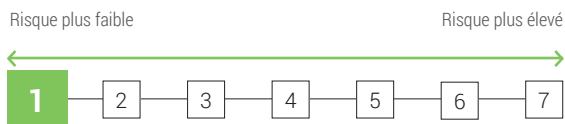
(1) LL'ESTR est un taux d'intérêt interbancaire de référence calculé par la Banque centrale européenne (BCE). Il est établi chaque matin et publié à 9h sur la base de données récupérées auprès de 52 banques. L'administrateur de cet indice de référence est EMMI (European Money Markets Institute), il est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur cet indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur de l'indice : [www.emmi-benchmarks.eu](http://www.emmi-benchmarks.eu).

(2) Cette période ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs.

(3) Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières

(4) Fonds d'Investissement Alternatif

## PROFIL DE RISQUE



Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIPs, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

## LES RISQUES

Avenir Monétaire est principalement soumis au risque de **perte en capital**, au risque de taux, au risque de crédit, au risque de contrepartie, au risque de durabilité.

Le capital investi n'est pas garanti. Un fonds monétaire n'est pas un investissement garanti. Vous pourriez récupérer moins que ce que vous avez investi. Un investissement dans un fonds monétaire diffère d'un investissement dans des dépôts. Le capital investi dans un fonds monétaire peut fluctuer. Le fonds monétaire ne s'appuie pas sur un soutien extérieur pour garantir sa liquidité ou stabiliser sa valeur liquidative par part ou action. Pour une description plus complète des risques, se référer au règlement du fonds.

## LES ÉQUIPES

**Natixis Interépargne**, la référence en épargne salariale et retraite du groupe BPCE, accompagne les entreprises de toutes tailles dans la mise en place et la gestion de leur épargne salariale et retraite ainsi que de leur actionnariat salarié pour en faire un moteur de performance. Elle s'appuie sur les offres de gestion financière de Natixis Investment Managers, spécialiste de la gestion active au service de l'épargne salariale.

**Natixis Investment Managers Solutions** s'appuie sur les expertises de plus de 20 sociétés de gestion active dans le monde, affiliées de Natixis Investment Managers, afin de délivrer des solutions sur-mesure aux investisseurs grâce à des experts en allocation, gestion des risques et construction de portefeuilles. Natixis Investment Managers Solutions fait partie de Natixis Investment Managers, un des plus importants gérants d'actifs dans le monde.

## CONTACTS NATIXIS INTERÉPARGNE

- **Par téléphone** : pour les entreprises 02 31 07 74 74\*  
pour les épargnants 02 31 07 74 00\*

\* coût d'un appel téléphonique non surtaxé

- **Par Internet** : [www.interepargne.natixis.com](http://www.interepargne.natixis.com)
- **Par l'appli mobile** : sur Googleplay et Applestore
- **Par courrier** : coordonnées figurant sur les relevés de compte d'épargne salariale et les avis d'opérations

### POINT D'ATTENTION

Ce document à caractère promotionnel, achevé de rédiger en février 2023, est produit à titre purement indicatif et à destination de clients non professionnels. Les caractéristiques, le profil de risque et les frais relatifs à cet investissement sont indiqués dans le Documents d'Informations Clés (DIC) du FCPE. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. Avant toute souscription, vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Le fonds cité dans ce document a reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers et est autorisé à la commercialisation en France. Les risques et les frais relatifs à l'investissement dans un fonds sont décrits dans le prospectus de ce dernier. Le prospectus, Documents d'Informations Clés (DIC) et les documents périodiques sont disponibles sur le site Internet [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur demande écrite auprès de la société de gestion. La politique de vote et d'engagement est disponible via le lien suivant : <https://www.im.natixis.com/fr/natixis-investment-managers-international> Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient être tenues responsables de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers.

## Caractéristiques principales

Nom du fonds	Avenir Monétaire (compartiment du FCPE Avenir)
Univers d'investissement	Titres monétaires à court terme
Fonds de fonds	Oui
Fonds maître	Non
Forme juridique	FCPE
Classification AMF	Fonds monétaire à valeur liquidative variable standard
Société de gestion	Natixis Investment Managers International
Déléataire de la gestion comptable	Caceis Fund Administration
Teneur de comptes conservateur des parts	Natixis Interépargne ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise
Dépositaire	Caceis Bank
Date de création	27 octobre 1995
Devise	Euro
Indicateur de référence	ESTR capitalisé
Affectation des résultats	Capitalisation
Valeur de la part à la constitution	15,24 €
Durée minimale de placement recommandée	3 mois <sup>(1)</sup>
Fréquence de valorisation	Quotidienne

(1) Cette période ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs.

## Frais

- **Frais à la charge du souscripteur ou de son entreprise** :
  - frais d'entrée : au plus égale à 5 % du montant du versement
  - frais de sortie : néant
- **Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion** :
  - 0.31 % TTC maximum l'an de l'actif net du compartiment sur la part I.
  - 0.31 % TTC maximum l'an de l'actif net du compartiment sur la part I2 à la charge de votre entreprise.
- **Frais de gestion indirects, à la charge du fonds** :
  - 0,18 % TTC maximum l'an de l'actif net du compartiment, à la charge du compartiment.